

Point de presse conjoint de MM. Jacques Chirac, Président de la République, et José Maria Aznar, Président du gouvernement espagnol, sur les relations entre la France et l'Espagne et la Constitution européenne, à Tolède le 11 septembre 2003.

M. JOSE MARIA AZNAR - Bonjour à tous et merci à tous d'être venus. Je souhaite non seulement souhaiter la bienvenue, ce que j'ai déjà fait, mais remercier plus particulièrement Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République française, le remercier de sa présence ici, à Tolède. Nous avons pu nous entretenir pendant quelques heures. Cela a été extrêmement plaisant et cela s'est déroulé dans une ambiance tout à fait cordiale.

Avant de vous faire part des sujets que nous avons abordés, je voudrais préalablement faire deux commentaires.

Il y a deux ans, se sont produits les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Ces attentats terroristes ont été dirigés contre des centres de pouvoir, financier et militaire, des Etats-Unis. Il y a eu plus de 3000 morts, 3000 victimes qui étaient de différentes nationalités, d'une centaine de nationalités. Le monde en a été vraiment ému et toute la communauté internationale a perçu d'une façon entièrement différente ce qu'est le risque terroriste et la menace qu'il fait peser. Je me suis entretenu de ce sujet avec le Président CHIRAC et nous partageons tout à fait l'avis selon lequel il faut regrouper nos forces, nos efforts, le faire de façon délibérée, déterminée, avec tous les moyens et la force de la loi pour pouvoir répondre à ces menaces que le terrorisme fait peser sur nos pays. L'Espagne et la France savent très bien ce que c'est que d'être victimes, de subir le terrorisme. Je voudrais renouveler mes remerciements à la France pour l'aide qu'elle nous a apportée dans la lutte anti-terroriste mais nous voudrions également commémorer toutes les victimes du terrorisme. Et notamment nous avons une pensée émue pour toutes les personnes qui ont été brutalement assassinées le 11 septembre 2001, il y a deux ans.

Nous voulons également dire que nous condamnons de façon ferme l'assassinat de la Ministre des affaires étrangères de la Suède. C'est un crime épouvantable, un crime affreux. Nous avons pu travailler avec elle lors des Conseils européens et dans des entretiens bilatéraux. Nous la connaissions donc bien et nous voulons transmettre au gouvernement suédois notre solidarité, notre sympathie et, bien entendu, nos condoléances les plus sincères.

Le Président CHIRAC et moi-même avons fait un tour d'horizon. Nous avons parlé des relations bilatérales franco-espagnoles. Quant à ces relations bilatérales en elles-mêmes, disons dans les domaines dont vous voudrez peut-être parler, il s'agit toujours de relations fortes, solides et nous avons la volonté de les garder telles dans l'avenir. J'ai déjà parlé de la lutte anti-terroriste qui est un domaine de coopération. Je pense également aux échanges économiques et commerciaux entre l'Espagne et la France. Je pense également à toute une démarche de construction européenne et je pense que les faits, au-delà de certaines déclarations ou attitudes, montrent que nous partageons un bon nombre d'objectifs. Cela ne veut pas dire que nous soyons toujours d'accord sur tous les éléments, sur tous les détails, bien entendu, cela veut dire, et c'est déjà très important, que la France et l'Espagne partagent des buts, des aspirations, des espoirs et qu'elles travaillent dans une bonne ambiance et dans un esprit de confiance et de solidarité.

Nous avons eu également l'occasion de nous entretenir d'autres sujets d'actualité, pour ce qui concerne la politique européenne et la politique internationale. Je pense surtout à la conférence intergouvernementale. Les deux parties souhaitent qu'elle aboutisse, que ses travaux puissent être finalisés assez rapidement et que cette conférence serve à garder le consensus, consensus qui est nécessaire pour la construction d'une Europe à vingt-cinq dans laquelle nous sommes tous engagés.

Nous avons également fait le point sur la situation en Iraq. Nous souhaitons que cette situation soit stabilisée et améliorée d'une façon importante. Nous avons parlé du Moyen-orient et nous avons abordé toute une série de questions d'actualité sur le plan international et qui touchent également aux relations entre l'Espagne et la France.

Je le répète, ces entretiens se sont déroulés dans un climat de confiance comme cela a toujours été le cas par le passé. J'espère que ce sera également le cas dans l'avenir et je voudrais exprimer tout mon témoignage personnel d'amitié, de gratitude, d'affection au Président CHIRAC et l'espoir que tous les chantiers que nous avons en cours soient résolus dans une ambiance constructive et positive, celle qui nous a d'ailleurs toujours inspirés par le passé et aujourd'hui. Merci encore, Jacques.

LE PRESIDENT - Merci, cher José Maria. Je voudrais tout d'abord, saluant les représentants de la presse, dire après le Président du gouvernement espagnol toute l'émotion qui est la nôtre et qu'il a exprimée, à la pensée, à l'occasion de cet anniversaire, de toutes les victimes du 11 septembre. Une pensée émue, une pensée chaleureuse et, comme l'a dit le Président, une volonté affirmée de lutter partout contre ce mal absolu que représente le terrorisme, qui s'attaque par surprise à toutes celles et à tous ceux qui sont en réalité des innocents par vocation.

Le Président a également évoqué l'assassinat de Mme LINDH. Nous l'avons bien connue puisqu'elle siégeait au Conseil européen avec nous. Nous la connaissions, nous l'estimions, nous avons pour elle beaucoup d'admiration, beaucoup d'estime, c'était une femme d'une exceptionnelle qualité d'intelligence et de coeur. Et cet horrible attentat dont elle a été victime, qui ne peut naturellement qu'être condamné de la façon la plus ferme, nous a beaucoup touchés. Et je voudrais, après et avec le Président AZNAR, exprimer à sa famille, exprimer à son gouvernement, exprimer au peuple suédois, notre sentiment très profond de solidarité et de tristesse.

Pour ce qui concerne nos entretiens, le Président AZNAR les a parfaitement résumés. Dans la forme et dans l'esprit, c'est-à-dire en soulignant le caractère amical, chaleureux de nos entretiens. Et sur le fond, en évoquant les sujets sur lesquels il y a une grande convergence de vues dans l'ensemble entre nos deux pays, même si chacun a sa sensibilité sur tel ou tel sujet naturellement, mais avec la volonté de surmonter les divergences quand elles existent pour avoir une action commune et une action solidaire dans le cadre de la construction européenne.

Nous avons parlé des questions d'abord de la Convention et de la réforme institutionnelle et de celles de la politique européenne de sécurité et de défense. Nous avons évoqué également les problèmes bilatéraux pour constater que, si nous avons tel ou tel problème, il se règlera. Notre action va dans le même sens et notre volonté de coopération est toujours forte et, je le répète, l'esprit de nos entretiens était chaleureux.

Enfin nous avons évoqué des problèmes internationaux, notamment la crise au Proche-Orient, au sens large du terme. C'est-à-dire la situation en Iraq et le conflit israélo-palestinien, la situation en Iran, en Afghanistan, bref toutes les régions de cette partie du monde où l'on a besoin d'un effort de solidarité, de compréhension, d'union, pour essayer d'aider ces populations à surmonter les drames auxquels elles sont confrontées.

Sur tous ces points, nous pouvons avoir telle ou telle sensibilité différente mais notre volonté de participer, d'apporter notre participation à la solution nécessaire, qui est une solution de paix et de stabilité, est tout à fait cohérente.

QUESTION - Vous avez parlé tous les deux de différents points de vue et parfois de certaines divergences. Je voudrais savoir si vous avez pu avancer par rapport à ces divergences. Par exemple pour ce qui concerne la Convention européenne, est-ce que vous avez pu faire des

progrès à ce sujet ou d'autres sujets où effectivement il y avait certains obstacles du côté français ou du côté espagnol pour ce qui concerne la réouverture du consensus de Nice, la référence au christianisme dans le préambule de la Constitution, également pour ce qui concerne le pacte de stabilité ? C'est-à-dire que je pense que le gouvernement français souhaite une certaine souplesse là-dessus et je voudrais savoir ce que vous en pensez tous les deux et je demande également à M. AZNAR s'il a quelque chose à dire par rapport aux déclarations de M. SCHROEDER qui a dit que la croissance espagnole est notamment due aux aides de Bruxelles ?

LE PRESIDENT - Vous m'avez posé deux questions, d'abord sur la Convention et en particulier sur l'éventuelle remise en cause de l'accord de Nice dont nous avons parlé ou sur la référence aux origines chrétiennes, indiscutables par ailleurs, de l'Europe. Nous en avons évidemment parlé. Pour ce qui concerne la Convention, il n'y a pas de divergences de vue importantes entre la France et l'Espagne pour ce qui concerne la réforme institutionnelle. Il y a également concordance de vues pour ce qui concerne les délais. C'est-à-dire une volonté commune d'arriver à une solution avant la fin de cette année, c'est-à-dire sous présidence italienne, ce que souhaite également, comme vous le savez, la présidence italienne.

Alors il y a un problème spécifique, qui a été souligné très clairement par le Président AZNAR, qui est l'institution d'une réforme pour ce qui concerne le partage des voix. On l'appelle la double majorité. Sur ce point, je rappelle que la France n'est pas demandeur, d'ailleurs l'Allemagne non plus. C'est une initiative de la Convention. Ce n'était pas une initiative de la France ou de l'Allemagne. Je rappelle également que, dans la contribution commune franco-allemande à la Convention, nous ne parlions pas du tout de ce problème ou de ce sujet. Donc c'est une proposition qui fait partie du paquet global de la Convention et il appartiendra à la CIG d'en discuter. Chacun fera sans aucun doute valoir son point de vue. Je rappelle que la France, dans cette affaire, n'est pas bénéficiaire.

Pour ce qui concerne les origines chrétiennes, je ne vais pas faire d'exégèse historique et contester les origines chrétiennes de la civilisation européenne. Ce ne sont pas d'ailleurs les seules. Mais il se trouve que la France a une caractéristique. C'est un état laïc. Et par conséquent, n'a pas pour habitude dans un texte constitutionnel d'avoir une revendication de nature religieuse. C'est la raison pour laquelle la France n'est pas favorable à cette référence. Ce n'est pas une question de fond, ce n'est pas une question historique, c'est une question de fait, c'est-à-dire que le caractère laïc des institutions françaises ne leur permet pas d'accepter une référence religieuse.

Pour ce qui concerne le pacte de stabilité, nous en avons également parlé et j'ai rappelé, je l'ai confirmé bien sûr au Président AZNAR, que la France n'a jamais contesté la nécessité d'une règle du jeu, la nécessité d'un pacte de stabilité. Il ne peut pas y avoir de monnaie commune s'il n'y a pas une règle du jeu, s'il n'y a pas un pacte de stabilité. Alors on peut s'interroger naturellement sur la nécessité qu'un tel pacte prenne en compte les exigences de la conjoncture et notamment, probablement, affiche une fermeté particulière lorsque nous sommes dans une période de facilité et au contraire intègre davantage les problèmes conjoncturels et la nécessité d'un soutien à l'économie quand on est dans une période de difficultés. Mais ceci est une discussion qui, naturellement, ne peut avoir lieu que globalement entre la Commission qui, elle, joue son rôle de gardienne des institutions et les différents membres de l'Union européenne. Nous sommes favorables à ce qu'il y ait une discussion de ce point de vue car elle est d'intérêt général. Mais je le répète, la France fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les engagements qui ont été pris au titre du pacte de stabilité dans les meilleurs délais possibles.

M. JOSE MARIA AZNAR - Voyons pour ce qui concernait votre première question. Moi je suis parfaitement d'accord avec ce que vient de dire le Président CHIRAC pour ce qui concerne la conférence intergouvernementale et la Convention. Je partage donc son avis. Tout d'abord, nous avons voulu créer la Convention, nous étions tout à fait d'accord. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Convention. Je pense qu'il s'agit d'une base tout à fait positive pour avancer et pour que la conférence intergouvernementale pourra avancer encore plus et s'acquitter de ses responsabilités, qui sont importantes.

Deuxièmement, nous sommes également d'accord sur le fait qu'il serait souhaitable que ses

Deuxièmement, nous sommes également d'accord sur le fait qu'il serait souhaitable que ses travaux puissent être terminés rapidement et notamment si l'on peut terminer ses travaux sous la présidence italienne, nous en serions tous très heureux.

Troisième question, d'un point de vue général, les objectifs, donc la stratégie, les orientations européennes dans leurs grandes lignes. Je pense que nous nous rejoignons tout à fait et, concrètement, nous sommes également d'accord sur la plupart des choses. Je peux vous dire également qu'il y a certains points qui doivent être tranchés par la conférence intergouvernementale et, là, je crois qu'il y a des choses qui ne sont pas tout à fait reprises dans la Convention. Mais il est certain que chaque pays voudrait un traité constitutionnel qui reflète l'ensemble de ses désirs et de ses aspirations dans le texte proposé par la Convention.

Moi personnellement, ce que je vois c'est que l'on est parvenu à un consensus institutionnel très important à Nice au moment où, précisément, Monsieur CHIRAC était président du Conseil européen et moi je ne vois pas pourquoi il faudrait remettre en cause ce consensus. Cela ne me paraît pas intéressant. Moi je pense qu'il serait beaucoup plus avantageux qu'un consensus auquel on était parvenu à Nice soit maintenu, soit respecté et ainsi la CIG pourra avancer beaucoup plus rapidement. Car je pense qu'effectivement les vingt-cinq nous étions d'accord, nous étions parvenus à certains accords à Nice. Je crois que c'est une attitude prudente, respectueuse dans le sens où elle contribue également à respecter le mandat de la Convention et je pense que la Convention n'était pas mandatée pour revoir les accords institutionnels. Quoi qu'il en soit, la conférence intergouvernementale va s'ouvrir le 4 octobre et nous pourrions en reparler à loisir. Mais évidemment nous aurons beaucoup fait pour avoir ces consensus et j'aimerais donc que tout le consensus institutionnel et les grands équilibres comme ceux qui ont été conçus à Nice soient maintenus et respectés.

Pour ce qui est du pacte de stabilité, je pense qu'effectivement il s'agit d'un outil très important pour deux raisons. Tout d'abord il s'agit que notre monnaie commune, l'euro, ait une crédibilité internationale. Il s'agit de donner une crédibilité à la politique européenne. Et ensuite il s'agit d'une véritable base de la croissance. Je m'en suis entretenu avec Monsieur CHIRAC et je crois qu'il serait absurde de ne pas tenir compte, en effet, de certaines conjonctures, certaines conjonctures qui peuvent être difficiles. Et je pense que le pacte devrait être maintenu en raison de l'existence de l'euro. Car c'est essentiel pour la crédibilité économique internationale de la monnaie commune.

Et troisièmement, il me semble que l'Europe a un problème de croissance, et je n'aimerais pas qu'en outre on ait un problème de stabilité. Donc je pense que la base de la croissance européenne doit être la stabilité, les réformes et vraiment le fait de tirer profit de tout le potentiel de notre continent sur la base du respect de la stabilité et du principe des réformes pour que l'Europe soit l'espace économique le plus important du monde. C'est ce que je souhaite.

Quant à votre troisième question qui est un commentaire, je crois, de Monsieur SCHROEDER, moi je ne vais pas m'étendre là-dessus. Je crois que lors des débats parlementaires, on peut dire des choses qui ne sont pas fondamentales, n'est-ce pas ? Il s'agit d'un moment un peu houleux dans un débat et on dit un peu des choses qui n'ont pas une grande importance. Moi je dirai que si la croissance espagnole était due essentiellement ou uniquement aux fonds reçus par l'Espagne, cette croissance serait inexplicable car lorsque j'ai assumé mes fonctions le pays avait un déficit de 7 %. La sécurité sociale était en déficit, il n'y avait aucune croissance d'aucune sorte. Il s'agit tout simplement de l'équilibre budgétaire, il s'agit des réformes, il s'agit de la libéralisation de notre économie. C'est un pays qui est en mouvement et qui grandit et qui croît. Donc je crois que ce sont des commentaires qui ne sont pas très importants. Lors de ces débats, parfois on a recours à des arguments qui n'ont pas une valeur extraordinaire et il ne faut pas leur accorder plus d'importance qu'ils n'en ont. Il faut surtout voir dans quel contexte ils ont été prononcés.

QUESTION - Monsieur le Président AZNAR la situation au Proche Orient évolue tous les jours et on entend reparler, ces jours, d'exiler ARAFAT, de tuer ARAFAT. Que pensez-vous de ce qui se passe en ce moment et surtout de ce qui se dit sur cette situation des Palestiniens et du chef des Palestiniens ?

M. JOSE MARIA AZNAR - Moi je suis d'accord avec vous pour dire qu'effectivement, au Proche-Orient, la situation évolue chaque jour. Malheureusement cela va de mal en pis et c'est une situation qui nous inquiète profondément. On peut parler de responsabilité de toutes les parties concernées dans ce conflit. Il s'agit d'une question particulièrement épineuse, particulièrement douloureuse dans le monde. J'en ai parlé avec le Président CHIRAC, et nous pensons que la feuille de route, en effet, c'est un moyen, c'est une voie, et qu'il faudrait s'y tenir ou tout au moins se forcer de s'y tenir, que la cohabitation entre un Etat palestinien et un Etat israélien est un but qui doit toujours faire partie de nos objectifs et que, bien entendu, il faut avoir conscience des difficultés qu'il faudra dépasser si nous en sommes conscients et si nous sommes unis pour ce qui concerne, par exemple, tant la présence européenne que nos entretiens avec les Etats Unis, la Russie, les Palestiniens, les Israéliens, tous nos contacts. Eh bien, je pense que sur ces bases là l'on pourra avancer quelque peu.

Cela dit, il faudra améliorer les conditions de sécurité. J'estime que tout acte de terrorisme est inadmissible et j'estime que l'on ne peut pas lutter contre le terrorisme, que l'on ne doit pas lutter contre le terrorisme par une politique de d'assassinats ciblés qui, bien entendu, ne peut pas contribuer à améliorer ou à stabiliser les choses. C'est une situation très préoccupante pour nous. Je peux vous le répéter et il faut tous travailler dans la mesure de nos moyens et consacrer beaucoup d'efforts dans les prochains mois. Et j'aimerais bien que la position européenne soit un peu plus forte, un peu plus ferme et qu'elle puisse avoir une influence plus importante là-dessus.

LE PRESIDENT - Je partage tout à fait le sentiment exprimé par M. AZNAR, à la fois l'inquiétude et les perspectives supposant la mise en oeuvre de la feuille de route, quoi qu'il arrive et malgré les difficultés, et dans cette mise en oeuvre, en particulier, l'urgence qu'il y a de réunir la conférence internationale prévue par la feuille de route.

Sur la question concernant Y. ARAFAT, je considère pour ma part que le Président ARAFAT est le représentant légitime de l'autorité palestinienne et je pense que ce serait une grave erreur, l'Union européenne pense que ce serait une grave erreur, de chercher à l'éliminer politiquement.

QUESTION - Monsieur le Président de la République, vous venez de dire que vous avez une volonté affirmée de combattre les terroristes partout. Alors, pourquoi la France n'est pas en Iraq ? Je voudrais aussi que M. AZNAR puisse en parler. Et je voudrais savoir si M. AZNAR voit vraiment des possibilités dans la présentation d'une nouvelle résolution à l'ONU pour que la France puisse également participer aux forces militaires en Iraq ?

LE PRESIDENT - La France n'a pas souscrit à l'analyse qui a conduit, finalement, sans mandat des Nations Unies, les Etats Unis et les Anglais à s'engager militairement en Iraq. Par conséquent, elle n'avait aucune espèce de raison de participer à ces opérations qui étaient hors de question.

Comme le disait lors de notre entretien le Président AZNAR, il ne faut pas parler uniquement du passé. Ce qui est important, aujourd'hui, c'est l'avenir et donc la paix et la stabilité dans cette région, si possible. Nous allons aborder l'examen de la résolution, que nous ne connaissons pas encore, que les Américains se proposent de présenter au Conseil de sécurité de l'ONU et nous l'aborderons dans un esprit ouvert. Mais dans l'état actuel des choses et sous réserve de cette résolution que nous ne connaissons pas, nous pensons que l'approche totalement sécuritaire de ce problème n'est pas de nature à permettre une solution et, au contraire, que cela ne peut qu'encourager un phénomène qui est très dangereux, c'est celui de la résistance contre l'occupant, que l'on commence à déceler en Iraq.

Par conséquent, nous pensons que si la communauté internationale doit se mobiliser, d'une façon ou d'une autre, elle doit le faire à partir d'une approche différente, c'est-à-dire d'une approche non plus sécuritaire et militaire, mais d'une approche politique consistant à viser le transfert le plus rapidement possible de l'ensemble de la responsabilité politique de la gestion gouvernementale aux Iraquiens même. Alors, dans ce contexte, la France, je le répète, est ouverte à toutes les discussions. Mais vous voyez que nous sommes loin, aujourd'hui, d'une situation où la France pourrait participer militairement à l'action en Iraq.

M. JOSE MARIA AZNAR - Je voudrais dire, comme le dit M. CHIRAC, et nous en avons parlé,

que cela ne sert à rien de se retourner vers le passé. Les positions qui ont été les nôtres sont bien connues. Moi, j'ai toujours pensé que la résolution 14-41 était suffisante. Je pensais, également, que la résolution 14-83 était plus que suffisante. Ceci ne veut pas dire que l'on ne puisse pas rechercher une nouvelle résolution avec un consensus, une base de consensus plus large, pour ce qui concerne la sécurité, la stabilité en Iraq et dans l'ensemble de la région. Nous avons toujours défendu le rôle central des Nations Unies pour ce qui concerne la crise iraquienne. J'espère que, par l'intermédiaire de ce nouveau projet de résolution qui pourrait être présenté et que nous trouvons vraiment approprié, l'on pourra avoir un consensus un peu élargi. Comme le dit M. CHIRAC, l'on commence, ou l'on va commencer, prochainement, à essayer de construire ce consensus et nous espérons qu'il en découlera des initiatives favorables pour la stabilité et la sécurité de l'Iraq que nous souhaitons et, bien entendu, pour que les Iraquiens puissent prendre en main leur destin, les choix qui sont les leurs, la gestion de leurs ressources et leur réintégration dans la communauté internationale de plein droit.

QUESTION - Est-ce que vous croyez que la Commission devrait accepter que la France garde un déficit supérieur à 3 % sans amende et pendant combien de temps ? Deuxième question : si la France a peur des amendes, des sanctions de la Commission ?

LE PRESIDENT - Nous n'en sommes pas là, beaucoup s'en faut. Je vous ai dit et je vous répète que la France, dans une conjoncture difficile qui est la sienne aujourd'hui pour un certain nombre de raisons, fera tout ce qu'elle peut faire, le plus rapidement possible, pour arriver aux équilibres que la Commission est en droit d'exiger.

M. JOSE MARIA AZNAR - Je ne fais pas partie de la Commission. Nous ne faisons pas partie de la Commission. La Commission a ses responsabilités, elle doit les assumer. J'ai déjà dit ce que je pensais par rapport au pacte de stabilité, au rôle qu'il a à jouer car, en effet, c'est très important pour la crédibilité de l'économie européenne.

QUESTION - Ma question s'adresse aux deux Présidents : est-ce que vous pensez qu'il y a des solutions pour ce qui concerne la double majorité ? Pourrait-on, par exemple, d'un côté, augmenter le pourcentage, le seuil de population nécessaire donc pour avoir une voix ou bien conférer, disons revoir la distribution des sièges au Parlement européen, en donnant plus de sièges à l'Espagne ? Est-ce que cela vous pourrait être des voies pour une solution possible ou pourrait-on s'orienter dans ce sens-là, avec des chiffres plus ou moins élevés dans chaque cas ? Et je voudrais savoir également, pour ce qui concerne l'OTAN, quels sont les critères, je pense qu'il y a une candidature déjà assez importante, bien entendu, ce n'est pas officiel, mais il semblerait qu'il y ait un candidat solide, qui est accepté par les Américains, qui serait le ministre des Affaires étrangères de la Hollande. Est-ce que cette candidature qui pourrait être présentée lors du Conseil atlantique la semaine prochaine, à l'OTAN, vous agréée ? Est-ce que c'est acceptable pour les deux pays ou pas ?

LE PRESIDENT - Je rappelle que sur la double majorité, ce n'est pas une demande française, ce n'est pas une demande allemande, c'est une proposition de la Convention. Alors, laissons la CIG, dès qu'elle va s'ouvrir, d'une part, se prononcer et, le cas échéant, rechercher des solutions qui pourraient être des solutions de consensus. Je crois que nous sommes dans un système où le consensus doit être recherché. Pour le moment, il semble qu'il y en ait un sur l'ensemble, pas sur tous les détails. Je crois qu'il faut que si l'on modifie cette situation, qu'il y ait un autre consensus possible. Cela est le travail de la CIG et donc je me garde bien, je le répète, ce n'est pas une demande française, de porter un jugement sur ce que l'Espagne peut ou ne peut pas accepter.

Pour ce qui concerne le secrétaire général de l'OTAN, il y a actuellement, je crois, un candidat, je pense même qu'il y en a un deuxième et, par conséquent, je pense qu'il est un peu prématuré - il n'est pas français, je vous le dis tout de suite - d'en préjuger. Laissons les gens de l'OTAN faire leur travail.

M. JOSE MARIA AZNAR - Pour votre première question, je crois que je me suis déjà exprimé très clairement à d'autres occasions. Il y a deux éléments que je n'ai pas encore entendus. Avec le Président CHIRAC, nous avons échangé des impressions. Il ne s'agit pas de négocier. Ce n'est pas le but de notre réunion, ce n'était pas l'esprit, ni la volonté que nous avions. Je disais que je

pas le but de notre réunion, ce n'était pas l'esprit, ni la volonté que nous avions. Je disais que je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à remettre en cause l'accord de Nice et je ne vois pas quel mandat avait la Convention pour se faire. Donc, moi, je me tiens à ces accords qui étaient des accords qui émanaient d'un consensus. J'espère que cela pourra être abordé dans un esprit constructif lors de la CIG.

Quant à votre deuxième commentaire, je ne peux rien dire non plus. Lorsque j'aurai connaissance d'une candidature officielle je pourrai vous dire quel est mon avis, mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Donc, je n'ai aucun commentaire à faire.

Merci à tous, merci de votre présence. Je remercie encore le Président CHIRAC. J'ai été très heureux de le recevoir ici, et j'espère que nous aurons encore le temps d'avoir d'autres entretiens aussi agréables, aussi chaleureux que l'a été celui-ci.

LE PRESIDENT - M. le Président AZNAR ayant eu le premier mot, je revendique le dernier, simplement pour le remercier de cet accueil et de ce moment privilégié passé dans un endroit exceptionnel à tous égards que je ne connaissais pas et dont je garderai un souvenir chaleureux. Je voudrais lui dire combien nous avons apprécié, ma délégation et moi-même, combien j'ai apprécié personnellement son sens de l'hospitalité et je le remercie.